

**Suippes info.com**  
**JUIN 2020**

**Élections municipales,**  
**Sous réserve,**  
**2<sup>ème</sup> tour, Dimanche 28 juin 2020**  
**Vous munir de votre stylo,**  
**Port du MASQUE OBLIGATOIRE**

**LA MAIRIE RESTE FERMÉE AU PUBLIC**  
**JUSQU'À NOUVEL ORDRE.**

La continuité de service public et la sécurité des agents sont assurées. Les agents ont dû réorganiser leur travail en fonction de cette crise sans précédent.

**LES AGENTS REÇOIVENT UNIQUEMENT**  
**SUR RENDEZ-VOUS.**

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h ☎ 03 26 70 08 55  
Courriel : [mairie@villedesuippes.fr](mailto:mairie@villedesuippes.fr)

**Pour tous renseignements vous pouvez joindre :**

**M. KOULLI,**

Directeur général des services

[dgs@villedesuippes.fr](mailto:dgs@villedesuippes.fr)

**Mme DUVERGER,**

Responsable des affaires générales

[rhfinances@villedesuippes.fr](mailto:rhfinances@villedesuippes.fr)

**Mme COULON,**

Chargée de l'accueil, des élections et du cimetière

[ecce@villedesuippes.fr](mailto:ecce@villedesuippes.fr)

**Mme JOANNES,**

Chargée de l'Etat Civil

[secretariat@villedesuippes.fr](mailto:secretariat@villedesuippes.fr)

**Mme LOUIS,**

Gestionnaire comptabilité, paie et urbanisme

[urbacompta@villedesuippes.fr](mailto:urbacompta@villedesuippes.fr)

**M. MENTRÉ,**

Policiier Municipal

☎ 06 77 34 12 88

[policemunicipale@villedesuippes.fr](mailto:policemunicipale@villedesuippes.fr)

**M. DECAD**

Responsable des Services Techniques

☎ 06 78 95 28 91

[rst@villedesuippes.fr](mailto:rst@villedesuippes.fr)

**M. SALUAUX**

Responsable du Complexe sportif Jules COLMART

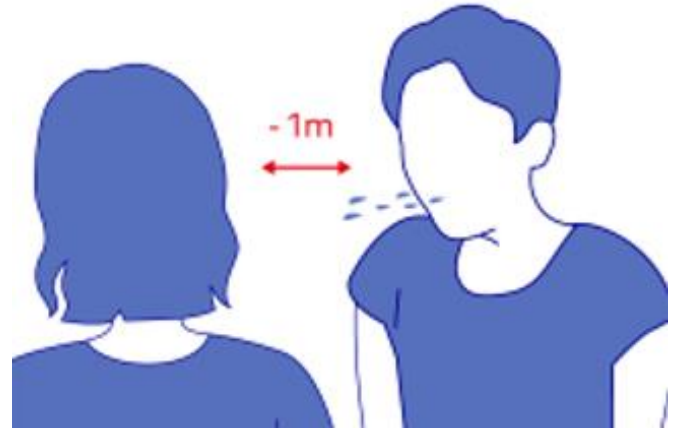
☎ 03 26 66 14 64

[complexesportif@villedesuippes.fr](mailto:complexesportif@villedesuippes.fr)

**LE MASQUE N'EST PAS OBLIGATOIRE**  
**MAIS VIVEMENT CONSEILLÉ DANS**  
**L'ESPACE PUBLIC.**

En portant un masque vous vous protégez  
et protégez les autres.

**CENTRE CULTUREL ET ASSOCIATIF**  
**JEAN HUGUIN**  
**ENTRÉE SAINT-CLOUD**  
(côté Suippes interdit)



**LES SERVICES FONCTIONNENT**  
**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

**SEULES LES PERSONNES AYANT RENDEZ-**  
**VOUS SERONT REÇUES.**

**Accueil / Secrétariat / Communication**

☎ 03 26 63 54 42

[communication@villedesuippes.fr](mailto:communication@villedesuippes.fr)

**NOUVEAU !**

Depuis le lundi 11 mai les sacs jaunes sont disponibles à l'accueil.

MERCI de signaler votre présence en composant le 03 26 63 54 42.

**Pôle Enfance Jeunesse**

☎ 03 26 63 54 44 /06 01 07 13 09

[pej@villedesuippes.fr](mailto:pej@villedesuippes.fr)

**Vie sportive**

☎ 07 71 92 48 67

[viesportive@villedesuippes.fr](mailto:viesportive@villedesuippes.fr)

**La Maison de services au public (MSAP)**

☎ 03 26 63 54 49

[msap@cc-regiondesuippes.com](mailto:msap@cc-regiondesuippes.com)

**Le CLIC des Sources**

☎ 03 26 63 54 48 – 03 26 63 54 47

[clic@cc-regiondesuippes.com](mailto:clic@cc-regiondesuippes.com)

**Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)**

Mme MONTEL SAINT-PAUL

☎ 03 26 63 54 50 - 06 07 13 87 38

[ram@cc-regiondesuippes.com](mailto:ram@cc-regiondesuippes.com)

## DES NOUVELLES DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Dès l'annonce du confinement, la Commune de Suippes s'est organisée pour mettre en place un SMA (Service Minimum d'Accueil) pour les enfants du personnel soignant (conformément à la demande de l'Etat).

Ainsi depuis le 23 mars, en complément de l'accueil mis en place par l'éducation nationale sur les temps scolaires, et seule pour la période de vacances scolaires, la Commune a mis en place un SMA le matin, le midi et le soir (en journée pendant les vacances) selon les besoins des familles en s'adaptant le plus possible. 4 familles ont bénéficié de ce service.

Des agents communaux ont œuvré sur le terrain pour prendre en charge les enfants et pour l'entretien des locaux. Les autres n'étaient pas en reste et ont travaillé de chez eux : Préparation de décors pour le centre, préparation d'activités, préparation de planning, bénévolat pour aider les personnes vulnérables...

Sur le terrain ou confinés les agents du PEJ ont continué d'être présents pour assurer une continuité de service et se préparer au mieux au retour des enfants.

Depuis le 12 mai et jusqu'au 02 juin, les accueils péri et extra scolaires de la commune ont de nouveau ouvert leurs portes. Après quelques aménagements des locaux nous avons pu recevoir les enfants.

Une quinzaine d'enfants à Jules FERRY et une petite dizaine pour les écoles Aubert SENART et Maternelle Renée THIÉRY sont accueillis.

A ce jour, seul le service de restauration scolaire ne fonctionne pas. Les enfants sont gardés le midi par le personnel communal mais nous demandons aux familles de fournir le repas froid. Nous espérons que le service redeviendra normal à compter du 2 juin. Les familles intéressées devront se manifester afin que nous puissions envoyer les commandes prévisionnelles en amont (les effectifs devront être envoyés pour le 22 mai auprès de notre prestataire).

Petit changement cependant et c'est avec regret que nous devons momentanément arrêter d'accueillir les enfants extérieurs aux écoles de la commune (notamment pour les mercredis). En effet, le protocole sanitaire nous impose de fonctionner par établissement et par groupe d'enfants. Etendre ce service aux enfants extérieurs pourrait rendre difficile l'identification de l'origine du virus en cas d'une suspicion ou contamination.

Candy CURY,  
Responsable du Pôle Enfance Jeunesse

## REPRISE DES ÉCOLES

Les élèves de l'école Renée THIERY ont repris le chemin des classes mardi 12 mai.

100 % des enseignants et des ATSEM ainsi que 40 % des enfants ont choisi de revenir à l'école.

Tous les élèves de grandes et moyennes sections sont accueillis à temps complet.

Les petites sections sont accueillies à mi-temps le matin. Cette organisation permet aux enseignantes de disposer chacune d'une demi-journée pour continuer à assurer les cours à distance.

Nous avons réfléchi, œuvré en équipe et en concertation avec la commune pour la mise en place du protocole sanitaire.

Ce travail était titanesque. Nous avons relevé ce défi.

Chaque enfant dispose d'un plan de travail avec son propre matériel (trousse avec colle, ciseaux, crayons... mais aussi pâte à modeler, jeux individuels...).

Les jeux utilisés sont systématiquement mis de côté et désinfectés.

Aucune classe ne se croise. Les entrées et sorties des trois classes sont différenciées.

Un repérage au sol et un sens de circulation dans et aux abords de l'école est instauré.

**Première journée, premières impressions :  
Malgré toutes ces contraintes, même si ce n'est  
pas l'école « d'avant », quel plaisir de  
retrouver l'école, les enfants, les collègues.**

Sabine BAUDIER,  
Directrice de l'école maternelle Renée THIERY

## ATTENTION ! ARNAQUE

Un document « Demande de raccordement à l'internet haut débit gratuit et obligatoire », circule sur les réseaux sociaux, éventuellement dans les boîtes aux lettres des particuliers, ou encore en arrivage sur les mails personnels de la population.

Ce courrier a été identifié comme une ARNAQUE.  
Ci-dessous, l'en-tête du courrier frauduleux.



LA FIBRE  
POUR TOUS  
Organisme National pour la Transition Numérique  
Plan France Très Haut Débit

60160

MONTATAIRE

DEMANDE DE RACCORDEMENT À L'INTERNET HAUT DÉBIT  
GRATUIT ET OBLIGATOIRE

Lien de la page Facebook,  
<https://www.facebook.com/villedesuippes/>



**Pauline  
CAMINADE,**  
Psychomotricienne  
Diplômée d'Etat

Cabinet situé  
17 place de  
l'Hôtel de Ville  
(ex Géoter)

**Ouvert tous les  
jours sauf le  
vendredi, sur  
rendez-vous et  
sur prescription  
médicale**

(Séances pour enfants  
et adolescents)

☎ **06 68 54 10 41**

[p.caminade.psychomot@protonmail.com](mailto:p.caminade.psychomot@protonmail.com)

Titulaire d'un diplôme d'état en psychomotricité depuis 2012, elle a exercé auprès d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychomoteurs en libéral mais également au sein de structures associatives.

Elle reçoit en séance principalement des enfants et adolescents (de 0 à 20 ans) présentant des difficultés au niveau moteur, émotionnel, sensoriel, comportemental ou encore relationnel. En tant qu'auxiliaire médicale, elle agit sur prescription du médecin.

Un bilan psychomoteur est souvent préconisé en première intention, c'est un outil qui permet d'évaluer, dans un espace-temps donné, les capacités psychomotrices du patient. C'est en quelque sorte une photographie de l'individu dans sa globalité.

Suite au bilan des séances peuvent être indiquées, si nécessaires, afin de remédier aux difficultés retrouvées.

Pour éclaircir la définition de la psychomotricité on peut dire que c'est une discipline qui prend en compte l'individu dans sa globalité c'est-à-dire dans sa motricité, son corps, ses sensations aussi bien que dans ses émotions, ses fonctions cérébrales, son relationnel. Le psychomotricien intervient donc lorsque la psychomotricité de l'individu est troublée.

Les troubles psychomoteurs sont divers, elle peut intervenir aussi bien lorsqu'un retard psychomoteur global est retrouvé, ou un trouble spécifique type trouble de l'écriture, ou encore pour des difficultés de coordination/maladresse motrice, des difficultés de motricité fine, des troubles toniques (hyper/hypo tonie, tics...), des difficultés de repérages spatio-temporels, des troubles du schéma corporel ou de l'image du corps, des troubles attentionnels, des difficultés

sensorimotrices, de l'agitation motrice, des troubles complexes...

Vous pouvez prendre rendez-vous, pour les bilans psychomoteurs et pour les séances de rééducation/thérapie psychomotrices, par téléphone au 06 68 54 10 41.

### **DÉCLARATION D'IMPÔT 2020 SUR LES REVENUS 2019 INFORMATION DU CENTRE DES FINANCES**

**L'accueil des usagers pendant la campagne d'impôt sur le revenu : un accueil exclusivement sur rendez-vous**

Les questions relatives à la déclaration de revenus continueront à être traitées, comme aujourd'hui, exclusivement à distance, par téléphone ou par messagerie électronique.

**Des rendez-vous peuvent être proposés, mais uniquement s'ils ont préalablement été demandés par téléphone ou sur Internet, et si la question le nécessite. Il sera donc inutile de se présenter sans rendez-vous aux guichets des centres des finances publiques.**

Les usagers qui ont des questions sur leur déclaration de revenus, souhaitent obtenir un imprimé et/ou prendre un rendez-vous, sont donc invités à :

- utiliser la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- contacter l'administration fiscale par téléphone, soit au 03.26.87.95.00 (numéro départemental de 8h30 à 16h00), soit au 0 809 401 401 (appel non surtaxé).

Un serveur vocal interactif permet, dans un premier temps, d'obtenir une réponse aux questions générales les plus fréquentes.

**Date limite de souscription en ligne : 08 juin à 23h59.**

**Date limite de dépôt des déclarations papier, le cachet de la Poste faisant foi : 12 juin à 23h59.**

### **BILAN DE LA DISTRIBUTION DES MASQUES DES 29 & 30/04 et 05 & 06/05**

**1 881 masques ont été remis aux administrés dont 447 aux personnes de + 70 ans et 387 aux personnes non-inscrites sur les listes électorales.**

**Les personnes non inscrites sur les listes électorales sont invitées à le faire car cette base électorale est très utile également pour ce type d'opération.**

Directement sur le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) »  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



OU en complétant le formulaire papier  
Cerfa N° 12669\*02, à télécharger sur Internet et à  
transmettre par courriel : [ecce@villedesuippes.fr](mailto:ecce@villedesuippes.fr).



La simplification des démarches des usagers et la prise en compte de leurs besoins de proximité sont des enjeux prioritaires pour la Direction générale des Finances publiques. Dans ce cadre, les usagers pourront désormais payer leurs impôts, amendes et factures du secteur public local chez certains buralistes sur tout le territoire marnais, dans de larges horaires d'ouverture. **À PARTIR DE JUILLET 2020 l'ensemble des recettes payables auprès de la DGFIP pourront être réglées chez les buralistes : impôts, amendes, factures de services publics locaux.**

Les factures concernées sont celles comportant un **QR Code** (généralement en bas à gauche de la facture) et la mention « **payable auprès d'un buraliste agréé** » devra être apposée dans le cadre réservé aux modalités de paiement.

L'apposition de ce QR code est assuré soit par la DGFIP (Impôts, amendes, lettres de relances) soit par les éditeurs facturiers des collectivités locales. Dans ce dernier cas de figure, l'apposition du QR Code dépend des éditeurs.

Seules pourront être réglées auprès d'un buraliste les factures qui font l'objet d'un paiement direct aux comptables de la DGFIP. Ainsi, les factures de services publics locaux (crèche, cantine, etc) qui sont actuellement payables dans les régies des collectivités locales devront toujours être payées chez le régisseur. Ces factures, exclues du dispositif de paiement de proximité, ne comporteront pas de QR code.

Deux types de modes de règlement seront offerts aux usagers : les espèces, jusqu'à 300 euros, et la carte bancaire, sans limite de montant. Les paiements seront réalisés en toute sécurité et confidentialité : l'utilisateur n'aura qu'à scanner lui-même le QR code de sa facture puis payer le montant souhaité, tandis que le buraliste n'aura accès à aucune information de nature personnelle. **Sur SUIPPES, le buraliste partenaire agréé est LE CYRANO.**

Impression par la Ville de SUIPPES  
☎ 03 26 70 08 55 [mairie@villedesuippes.fr](mailto:mairie@villedesuippes.fr)  
Ne pas jeter sur la voie publique

## MÉDIATHÈQUE LA PASSERELLE

Afin de vous permettre de changer vos documents, la Médiathèque propose un nouveau service, "Prêts à emporter", à partir du mercredi 27 mai : réservez, venez chercher. (Les rayons ne sont pas accessibles au public).

Toutes les informations sur le site de la Médiathèque ou sa page Facebook ou l'application CC Région de Suippes.

## ÉTAT CIVIL

### PACS

Le 13 mars 2020 entre *Mélanie DEPRÉ* et *Jordy FORTINI*

Le 23 mars 2020 entre *Faustine CHOUTEAU* et *Pierrick MASSIN*

Le 30 avril 2020 entre *Amandine ABRAHAM* et *Medhi LASNIER*

### DÉCÈS

*Avec nos sincères condoléances*  
**ÉTAT SUR LES 3 DERNIERS MOIS**

A Suippes, le 14 février 2020, *Raymonde VITU*, veuve de *Guy LECLERC*, dans sa 103<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 15 février 2020, *Laura CAMACHO Y GALAN*, veuve de *Emilio NAVARRO Y BRENES*, dans sa 95<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 19 février 2020, *Irène MOLINARIO*, veuve de *Georges BASTIEN*, dans sa 95<sup>ème</sup> année,

A Châlons-En-Champagne, le 20 février 2020, *André VOISELLE*, époux de *Thérèse DEPTA*, dans sa 83<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 01 mars 2020, *Roger VALLI*, veuf de *Paulette BUREAU*, dans sa 77<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 3 mars 2020, *Gaston GARNIER*, époux de *Gisèle BAGAGE*, dans sa 92<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 30 mars 2020, *Huguette HAGUENIN*, veuve de *Georges FILLOUX*, dans sa 95<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 03 avril 2020, *Raymond PETIT*, époux de *Fernande LEFEVRE*, dans sa 89<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 05 avril 2020, *Ione MALATESTA*, veuve de *Gaston FOSCARIN*, dans sa 91<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 15 avril 2020, *Gaston DÉMARET*, époux de *Jeanne CAMUZET*, dans sa 100<sup>ème</sup> année,

A Suippes, le 17 avril 2020, *Georges COFFINET*, dans sa 59<sup>ème</sup> année,

A Châlons-En-Champagne, le 25 avril 2020, *Suzanne SOISSON*, veuve de *Joseph HEINIMANN*, dans sa 91<sup>ème</sup> année,

A Châlons-En-Champagne, le 25 avril 2020, *François GOMÉRIEUX*, veuf de *Jacqueline ADAM*, dans sa 86<sup>ème</sup> année.